

Procès verbal du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2023

Présents : Blandine BALAY, Bernard CANAT, Gilles DURAND, Kévin CHIEZE, Sébastien ROSTAIND, Joël CHARRETTE, Nadine DUNOYER, Yannick BOUVARD

Représentés : Laurence SEYCHAL donne pouvoir à Kévin CHIEZE

Absents : Jules DREUMONT

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
La séance débute à 20h15.
Kévin CHIEZE est nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Février 2023
- Vote compte administratif 2022 + affectation résultat 2022
- Vote du BP 2023 + Taxes locales
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2023

Le conseil après avoir délibéré par 9 voix pour :

- Valide le procès-verbal du 21 février 2023
- Rectification du nombre de vote inscrit sur le compte rendu qui est 9 à la place de 8.

Vote du Compte Administratif 2022 et affectation du résultat 2022

Nadine DUNOYER, Adjointe au Maire, présente les chiffres du compte administratif.
Le Maire s'absente durant le vote du compte administratif.

Le conseil après avoir délibéré par 8 voix pour :

- Valide les écritures du compte administratif 2022
- Section de fonctionnement :
Dépenses = 280 888.51 € / Recettes = 324 155.13 €
- Section d'Investissement :
Dépenses = 95 621.76 € / Recettes = 111 494.41 €

Le conseil après avoir délibéré par 9 voix pour :

- Valide l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2022 de 176 375.21 €, en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2023.



Vote du budget prévisionnel 2023 + Taxes locales

Le conseil après avoir délibéré par 9 voix pour :

- Approuve les propositions du budget prévisionnel 2023.

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses / Recettes = 476 384.21 €

➤ Section d'Investissement :

Dépenses / Recettes = 266 128.97 €

Rappel : Le détail des comptes de la commune est consultable en Mairie

Le conseil après avoir délibéré par 9 voix pour :

- Décide le maintien des taux des taxes locales : TFB = 32,22 % / TFNB = 56,50 %
TH = 7,50 %

Questions diverses

Le conseil après avoir délibéré par 9 pour :

- Valide le devis de 1 837 € pour la taille de la haie qui sera réalisée par l'entreprise
« Services BEN » située au Cheylard

Retour de Michel FAYARD employé communal, lundi 17 avril, à mi-temps thérapeutique.

La commune poursuit sa campagne de recrutement d'un deuxième agent communal en contrat aidé par l'État, pour compléter le mi-temps de Michel FAYARD.

Fin de la séance 22H15

Prochain conseil Municipal le 30 mai à 20h

Le Maire,
Gilles DURAND

Le Secrétaire de séance,
Kévin CHIÉZE

